

Séance du 03 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération	Quorum
13	15	15	8

N°	OBJET	DÉCISION
1	Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal	13 Pour 1 Contre 1 Abstention
2	Restauration de la cloche de l'Église Saint-Maurice de Pugny-Châtenod (remplacement du joug métallique et mise aux normes du coffret électrique) – Demande d'inscription au Répertoire départemental des objets mobiliers – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie	Délibérée à l'unanimité
3	Garantie d'emprunt de l'OPAC Savoie – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec le Département de la Savoie	Délibérée à l'unanimité
4	Délégation de signature à Madame Carole DORMARD, en sa qualité d'Adjointe au Maire aux travaux, pour signer au nom et pour le compte de la Commune de Pugny-Châtenod lors de la passation des actes authentiques passés en la forme administrative	Délibérée à l'unanimité
5	Aménagement d'une piste cyclable – Acquisitions foncières – Modification des délibérations antérieures relatives à la désignation du signataire habilité à signer les actes notariés	Délibérée à l'unanimité
6	Acquisition de la parcelle C 594 au lieu-dit « Long Champ »	Délibérée à l'unanimité
7	Rétrocession de l'aide financière accordée par la CA Grand Lac dans le cadre de la réalisation de 14 logements locatifs sociaux sur la Commune	Délibérée à l'unanimité
8	Décision Modificative n°1 – Budget Communal 2026	Délibérée à l'unanimité
9	PLUi Grand Lac (ex CALB) : Avis sur le projet de révision allégée n°3	Délibérée à l'unanimité
10	Subventions au Groupement de Défense Sanitaire – Section Apicole pour la lutte contre le frelon asiatique	Délibérée à l'unanimité
11	Modalités de recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 1332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique sur le poste d'Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Délibérée à l'unanimité

Pugny-Châtenod, le 04 Juin 2026

Le Maire




Bruno CROUZEVIALLE